

**MAIRIE**  
**DE**  
**COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2026/44**

Séance du 28 avril 2026 à 20h00

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt-huit avril deux mille vingt-six à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Madame Elizabeth JEAN, maire.

**Date de la convocation** : 17/04/2026

**Étaient présents** : Mme Elizabeth JEAN (maire), M. Philippe DEPARROIS, Mme Stéphanie AUFRERE, M. Didier AMMELOOT, Mme Mélissa LACROIX (adjoints), Mme Morgane BARRE, M. Patrice DELANNOY, Mme Odile DELARUE, Mme Stéphanie GALLET, Mme Estell GONTHIER, M. Romain LAFOSSE, M. Sébastien PAUMARD, M. Xavier SAUVALLE

**Absents excusés** :

- Monsieur Edouard DESMONTS (a donné pouvoir à Madame Odile DELARUE)
- Monsieur Charles GENEVIEVE (a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUFRERE)

**Quorum** : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 13

**Objet : Dépenses d'investissement à prévoir en 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'afin d'autoriser Madame le maire à mettre en place les démarches nécessaires pour la réalisation des investissements prévus (consultation des entreprises notamment), une délibération du conseil municipal créant le besoin est obligatoire ;

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur les projets d'investissements suivants :

PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF TTC					
Objet	Chapitre d'imputation	Montant prévisionnel TTC	Organismes financeurs	Somme arrondie	Part en %
<b>TRAVAUX</b>					
Effacement des réseaux rue de la mairie (3ème tranche - travaux du SIEGE)	204	31 333 €	Autofinancement (part communale : 22,7 % HT)	31 333 €	100%
Modification de l'éclairage public en LED (travaux du SIEGE)	2024	6 667,00 €	Autofinancement (part communale : 40 % HT)	6 667,00 €	100,0%
	21	3 000,00 €	Autofinancement	2 508 €	83,6%

Terrassement sur le terrain communal cadastré AN 38			FCTVA (récupéré en 2028)	492 €	16,4%
Travaux d'isolation thermique à l'école maternelle	21	8 000 €	Autofinancement	6 688 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	1 312 €	16,4%
Mise aux normes des installations électriques de la salle polyvalente	21	2 000 €	Autofinancement	1 672 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	328 €	16,4%
Construction d'abribus (travaux en régie)	040	1 500 €	Autofinancement	1 500 €	100%
Plantation d'arbres autour de l'école (travaux en régie)	040	3 000 €	Autofinancement	3 000 €	100%
<b>BESOINS ADMINISTRATIFS / INFORMATIQUES</b>					
3 PC portables (1 pour le maire et 2 pour l'école)	21	3 000 €	Autofinancement	2 508 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	492 €	16,4%
Licences Microsoft Office pour les nouveaux PC portables	20	200 €	Autofinancement	167 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	33 €	16,4%
2 onduleurs pour le matériel informatique de la mairie	21	200 €	Autofinancement	167 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	33 €	16,4%
Bureau pour les besoins de la mairie (étage)	21	500 €	Autofinancement	418 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	82 €	16,4%
Armoire ignifuge pour les besoins de la mairie	21	2 000 €	Autofinancement	1 672 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	328 €	16,4%
<b>BESOINS TECHNIQUES</b>					
Tabouret réglable pour ATSEM	21	300 €	Autofinancement	251 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	49 €	16,4%
Nettoyeur haute-pression	21	400 €	Autofinancement	334 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	66 €	16,4%
Outillage technique divers	21	1 100 €	Autofinancement	920 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	180 €	16,4%
Equipements pour la cantine (four de remise à température)	21	3 700 €	Autofinancement	3 093 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	607 €	16,4%
Nouveau lave-vaisselle pour la salle polyvalente	21	3 100 €	Autofinancement	2 591 €	83,6%
			FCTVA (récupéré en 2028)	509 €	16,4%

Madame le maire rappelle également que vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délibération n° 2026/24 du 7 avril 2026, le conseil municipal lui a délégué le pouvoir :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le conseil municipal délègue ces pouvoirs à Madame le maire dans le cadre d'un montant maximum de **20 000 €**. Ce seuil étant considéré comme dépassé si l'estimation du marché, éventuels renouvellements compris, est susceptible d'aller au-delà de cette somme, dans la limite du mandat.
- De demander à tout organisme financeur, **dans les conditions fixées par le conseil municipal**, l'attribution de subventions. Le conseil municipal délègue à Madame le maire le pouvoir de demander l'attribution de subventions pour des dépenses estimées inférieures ou égales à **500 000 € TTC**, aux financeurs suivants :
  - Tout organisme lié à l'Etat
  - Département de l'Eure
  - Région Normandie
  - Intercom Bernay Terres de Normandie
  - Fondation du Patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Est favorable aux projets d'investissements présentés ci-dessus.
- Autorise Madame le maire à réaliser les démarches pour réaliser les investissements proposés.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses d'investissement titre du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Certifié exécutoire par le maire de Combon après :**

- Transmission à la Préfecture de l'Eure (Evreux) le : 07 MAI 2026

- Publication le : 07 MAI 2026



Fait à COMBON, le 28/04/2026.

Elizabeth JEAN

Maire de Combon

Estell GONTHIER

Secrétaire de séance